



CHARLEMAGNE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 24 juillet 2024 à 13h30, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :
20 rue Pierre, lot 1 949 352, zone R-11

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une piscine hors terre ayant un diamètre de 4.57 mètres à l'intérieur de la cour latérale, à une distance de 1.09 mètre du lot 1 949 353. L'alinéa b) de l'article 81 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit l'implantation d'une piscine hors terre à une distance minimale de 1.5 mètre des limites de propriété.

2. Identification du site concerné :
1-3 rue Quintal, lot 1 949 460, zone C-9

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une enseigne temporaire d'une superficie de 2.60 mètres carrés, visant à promouvoir la location d'un local. L'alinéa d) de l'article 159 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que les enseignes indiquant « à vendre » ou « à louer » doivent être d'une dimension maximale de 0.75 mètre carré.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance extraordinaire.

Donné à Charlemagne
ce 8 juillet 2024

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 8 juillet 2024, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 8 juillet 2024.

Donné à Charlemagne ce 8 juillet 2024

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière